



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

Nom de la compétition : **Régate des Tas de Pois – Grade : 5B**

Dates complètes : **Dimanche 12 octobre 2014**

Lieu : **Rade de Brest, Baie de Camaret**

Autorité Organisatrice : **USAM Voile**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

- 3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A** ou **B** ou **C** ou **D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **5^e** ou **4^e** ou **3^e** catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière** de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 tous bateaux du système à handicap (Osiris Habitable).

3.2 Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire en complétant le formulaire disponible sur le site du GCI.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
OSIRIS HN	20 €

5. PROGRAMME**5.1** Confirmation d'inscription :

Jour et date vendredi 10 octobre 2014 de 14 h 00 à 17 h 00

Jour et date samedi 11 octobre 2014 de 10 h 00 à 12 h 00 et de 14h00 à 17h00

Au Bureau de l'USAM Voile, Maison du Nautisme, Port du Moulin Blanc

5.3 Jours de course : (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
12 octobre	11 h 00 Banc du Corbeau	Osiris Habitable

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 h 00.**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront : disponibles à la confirmation des inscriptions

7. LES PARCOURS**7.1** Les parcours seront de type : Construits et/ou Côtiers.**7.2** L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).**8. CLASSEMENT****8.1** [1] courses devront être validées pour valider la compétition.**8.2** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.**9. PLACE AU PORT**

Renseignements sur l'emplacement au port : sans objet

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :
Coupe aux premiers.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : gci.brest@gmail.com.

IL EST OBLIGATOIRE DE REALISER LES PRE-INSCRIPTIONS PAR INTERNET AVANT LE VENDREDI 10 OCTOBRE (gci-brest.chez-alice.fr) LE FORMULAIRE EST EN LIGNE
LES LICENCES SONT OBLIGATOIRES (les licences temporaires sont tolérées)